

8èmes Rencontres corses de droit et contentieux administratifs

« Le résident »

Corte, le 5 février 2026,

Salle DSP 201 de la Faculté de droit et de Science politique,

Bâtiment Coppolani, Campus Mariani

- Entrée libre -

Responsables scientifiques :

Perrine Dumas, Ludovic de Thy, Jan Martin

L'Université de Corse et le tribunal administratif de Bastia organisent, le jeudi 5 février 2026, de 9h30 à 12h30, les 8èmes Rencontres corses de droit et contentieux administratifs qui cette année aborderont le thème du « Résident ».

La notion de « résident » se rencontre dans de nombreux domaines du contentieux administratif : le séjour des étrangers, les règles d'urbanisme, la location de meublés touristiques, l'application de tarifs différenciés aux usagers des services publics, la carte scolaire, la fiscalité, les élections, etc. Pour autant, cette catégorie juridique est difficile à cerner, car elle renvoie à différentes réalités juridiques. En effet, le résident est à la fois la personne considérée relativement à son lieu d'habitation - ville, quartier, ou encore logement - et le ressortissant d'un Etat qui demeure durablement dans un autre pays que celui dont il a la nationalité. Dans le premier cas, le résident est envisagé en considération de son rattachement à un lieu, indépendamment de sa nationalité, tandis que dans le second il l'est en considération de son extériorité par rapport à l'Etat en raison de sa nationalité.

En partant de cette double dimension de la notion de résident, après avoir envisagé de façon générale « le résident », notamment sous l'angle du contentieux administratif, ces 8èmes rencontres seront l'occasion de s'interroger d'une part, sur le résident au sens du droit fiscal interne et international et, d'autre part, sur la protection offerte au résident étranger, pour enfin questionner le statut de « résident corse ».



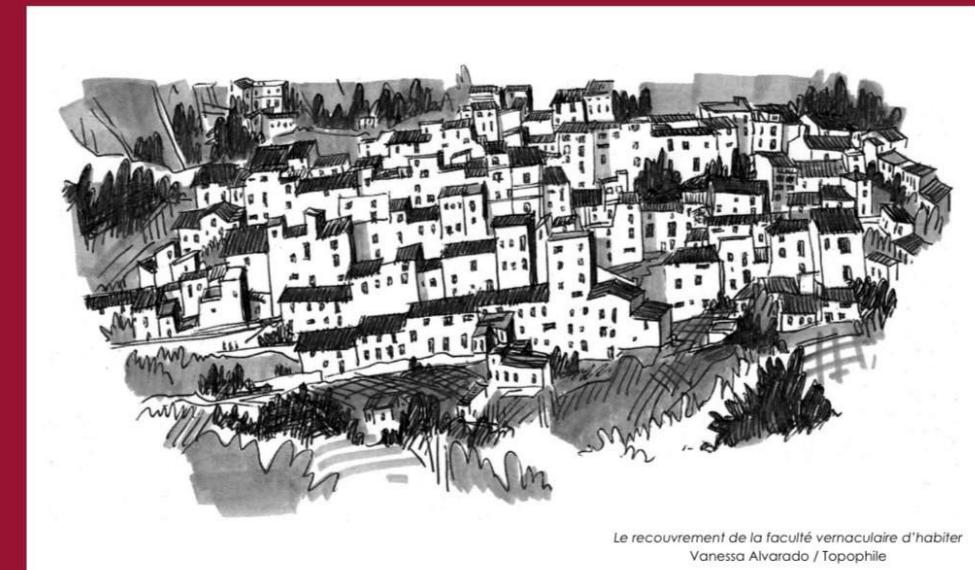
ÉQUIPE
MÉDITERRANÉENNE
DE RECHERCHE
JURIDIQUE UR 7311



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BASTIA

8èmes Rencontres corses de droit et contentieux administratifs

Le résident



Le recouvrement de la faculté vernaculaire d'habiter
Vanessa Alvarado / Topophile

Jeudi 5 février 2026

Salle 201

Faculté de droit et de science politique
Bâtiment J.Y. Coppolani

- Entrée libre -

Responsables scientifiques :

Perrine DUMAS, MCF HDR en droit public

Ludovic de THY, MCF en droit public

Jan MARTIN, premier conseiller au TA de Bastia,
MCF associé en droit public

Programme

9h15 Accueil des participants

9h30 Ouverture des rencontres

Dominique FEDERICI, Président de l'Université de Corse

André GIUDICELLI, Directeur de l'Équipe méditerranéenne de recherche juridique (EMRJ/UR 7311)



*Parvis de la Faculté de droit et de science politique
de l'Université de Corse*

9h45 Propos introductif

Anne BAUX, Présidente du tribunal administratif de Bastia

10h *La catégorie juridique du « résident ». Essai de définition.*

Jules LEPOUTRE, Professeur de droit public à l'Université Côte d'Azur

10h20 *Le résident dans le contentieux administratif*

Jan MARTIN, Magistrat administratif au tribunal administratif de Bastia, maître de conférences associé en droit public à l'Université de Corse

10h40 *Le résident en droit fiscal interne : le résident non permanent*

Vincent SEMPASTOUS, Maître de conférences en droit public à l'Université de Corse

11h Pause

11h10 *Le résident en droit fiscal international*

Jean-Christophe DUCHON-DORIS, Conseiller d'Etat, Président de la cour administrative d'appel de Marseille

11h30 *La protection du résident étranger*

Perrine DUMAS, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Corse

11h50 *Le « résident corse »*

Ludovic de THY, Maître de conférences en droit public à l'Université de Corse

12h10 Echanges avec le public

Buffet réunissant les participants



Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano